

ÉLÈVES À L'ŒUVRE

Objectifs de la démarche d'emprunts d'œuvres

En partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Lille, le Frac Grand Large — Hauts-de-France propose à tous les enseignants d'accueillir gratuitement des pièces issues de sa collection dans les établissements scolaires.

Ce dispositif éducatif ouvert aux écoles, collèges et lycées permet notamment de mettre en œuvre le PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle) par une découverte authentique d'un objet design et d'une œuvre d'art. Cette rencontre accompagne la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle en favorisant des projets ambitieux s'appuyant sur des pratiques vivantes autour des œuvres et des objets design de la collection du Frac.

Informations pratiques

- Pour l'année 2026-2027, il y aura quinze projets sélectionnés. Le projet pédagogique doit inclure **toutes les classes de l'établissement scolaire**.
- Le prêt est accordé pour un minimum de 15 jours dans les établissements scolaires.
- Les prêts sont possibles **de novembre à décembre 2026** et de **février à mai 2027**.
- L'établissement scolaire emprunteur doit choisir **deux emprunts : un correspondant à une œuvre d'art et un autre correspondant à un objet design**.
- L'assurance des œuvres est à la charge du Frac.
- Le transport et l'installation des œuvres est effectuée par la régie du Frac.
- L'établissement scolaire doit réserver une **salle vidée de son mobilier** (un espace identifié dans le CCC, dans une salle de réunion, une salle de classe...) pour l'exposition.
- La salle d'exposition des pièces de la Collection du Frac **doit fermer à clé** et **l'établissement doit être sous alarme**.
- L'exposition des travaux d'élèves doit être identifiée et séparée de l'exposition des œuvres du Frac.
- Les caisses de transport des œuvres devront être stockées dans un endroit propre et sec le temps de l'exposition (en dehors de la salle d'exposition).
- Pour inscrire l'établissement dans un projet EAO et pouvoir emprunter les œuvres du Frac des frais administratifs sont à régler, à hauteur forfaitaire de **800 € TTC**. Le paiement peut se faire par virement bancaire ; les chefs d'établissement peuvent aussi mobiliser la part collective du Pass Culture. Cette somme permet au Frac de prendre en charge l'ensemble des frais inhérents : le transport des œuvres, l'installation, et une médiation sur le travail de régie des œuvres.

Conception du projet et demande officielle de prêt

Un formulaire de demande de prêt est téléchargeable sur le site du Frac et sur le site académique des arts plastiques. La demande de prêt sera soumise à l'étude par le Frac quinze projets seront sélectionnés, il y aura trois périodes de validation :

1^{re} période de validation : le 1^{er} février 2026 : cinq validations

2^e période de validation : le 1^{er} avril 2026 : cinq validations

3^e période de validation : le 1^{er} juin 2026 : cinq validations

Contacts

Il ne faut pas hésiter à contacter les enseignantes chargées de mission qui sont là pour vous aider en amont à préparer votre dossier d'emprunt d'œuvre et à construire votre dossier pédagogique.

■ Carole Darcy (enseignante missionnée) : carole.darcy@ac-lille.fr

■ Émilie Valente (enseignante missionnée) : emilie.valente@ac-lille.fr

Les acquisitions du Frac Grand Large — Hauts-de-France sont visibles dans les éditions des 3 tomes de la collection et sur le site suivant : <https://www.navigart.fr/fracgrandlarge/artworks>



Adresse

Frac Grand Large — Hauts-de-France
503, avenue des Bancs de Flandres
59 140 Dunkerque

